



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-07-099

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE DEPLOIEMENT DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE - VERRE

SEANCE
DU 4 JUILLET 2018

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 25

votants : 31

DATE DE CONVOCATION :
27 JUIN 2018

SECRETAIRE DE SEANCE :
Christel JAUNET

L'an deux mille dix-huit, le mercredi quatre juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUBREUCQ PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBIET Cécile (Fleurines)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Monsieur Daniel FROMENT (Montlognon)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)

Ne siégea(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)

- * Madame EBECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LIEFVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELIEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HEUGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELLEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) représenté par Monsieur CLEREJ.

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 25 présents, 23 absents et 6 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1^{er} Février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la consultation de marchés publics sous la forme d'une procédure adaptée lancée le 23 avril 2018 sous la référence 2018-ENV-003 par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, relative au déploiement des Points d'Apport Volontaire pour le verre,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par VERDI, maitre d'œuvre,

Considérant que le maitre d'œuvre préconise de retenir l'offre formulée par COLAS pour le lot n°1 et de déclarer sans suite le lot n°2,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BATTAGLIA, Président de la commission élimination des déchets, par un vote au scrutin ordinaire, par 31 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les pièces constitutives du marché 2018-ENV-003 pour le déploiement des PAV verre, pour le lot n°1, marché attribué à l'entreprise COLAS,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 10 JUIL. 2018

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 10 JUIL. 2018

Et de l'affichage le : **10 JUIL. 2018**

Le Président,

Philippe CHARRIER



Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le

10 JUIL. 2018

ID : 060-200066975-20180704-DEL2018CC07099-DE

Le Président,

Philippe CHARRIER